



## Préavis avec loyers impayés

Par **vanou78**, le **16/01/2014** à **17:31**

Bonjour

A cause de problèmes financiers survenus pendant l'année 2013, j'ai des loyers impayés. J'ai trouvé un logement moins cher. Ma question est de savoir s'il est possible de donner son préavis à son propriétaire en ayant des loyers en retard que je m'engage à payer en intégralité pendant mon préavis.

Merci pour vos réponses

Par **HOODIA**, le **17/01/2014** à **07:46**

Bonjour,

Il serait stupide de sa part de refuser .

Par **janus2fr**, le **17/01/2014** à **08:37**

Bonjour,

Aucun texte ne vous empêche de donner congé de votre bail actuel et le bailleur n'a pas à accepter ou refuser !

Il est bien évident que ce congé n'effacera pas votre dette...

Par **HOODIA**, le **17/01/2014** à **09:53**

Re: En restant dans le logement ,la facture augmente pour le locataire,et, le propriétaire se doit d'engager des frais pour une action près du tribunal...

ce qui revient à augmenter la dette ....(loyers ,et frais)

Un accord peut permettre d'effaçon partiellement ou totalement le "reste à devoir" en cas de départ rapide ?

Voila pourquoi ,il me parait stupide de refuser dans un cas comme le votre.

Par **janus2fr**, le **17/01/2014** à **13:50**

[citation]Voila pourquoi ,il me parait stupide de refuser dans un cas comme le votre.[/citation]  
Le bailleur n'a pas à refuser ou accepter le congé !